



Fiche de poste N° 94-2019

**Fonction : Chargé(e) d'étude
pour l'élaboration du plan de gestion du massif de la Roche Ecrite
secteur Nord**

Conditions d'accès :

Vacation de 6 mois ouverte aux personnes contractuelles

Poste vacant : à compter de mai 2019

Contexte général :

Le Parc national de La Réunion, créé par le Décret 2007-296 du 5 mars 2007, est géré pour ce qui est de ses missions propres, par un établissement public à caractère administratif placé sous tutelle du ministère de la transition écologique et solidaire.

La création du parc national dans le cadre de la loi de 2006, répond à la volonté de l'Etat et des collectivités, de préserver un environnement remarquable en prenant en compte les différentes dynamiques territoriales locales et valoriser l'ensemble des patrimoines. Cette volonté a été précisée dans une charte de territoire qui fixe les grands axes et les objectifs dont sont garants l'établissement public et les différentes collectivités signataires. L'atteinte des objectifs dépend donc des actions coordonnées ou convergentes de l'ensemble de ces acteurs du « premier cercle », mais également des différentes institutions présentes sur le territoire et de l'ensemble des composantes de la société réunionnaise.

Le cœur du Parc s'étend sur 105 384 ha et représente 42% de la surface de l'île. Aujourd'hui, 19 communes sur les 24 ont adhéré au Parc. Dans l'hypothèse où l'ensemble des 24 communes adhèrent cela représenterait 87 696 ha, soit 35% supplémentaires, c'est une spécificité propre au parc de la Réunion, qui couvrirait alors un territoire représentant près de 77% de l'île.

Le patrimoine naturel réunionnais se caractérise par un volcanisme encore actif, un endémisme très important et une grande palette d'habitats naturels, de paysages minéraux ou végétaux, qui ont justifié l'inscription de l'intégralité du cœur du parc national, et quatre sites particuliers, sur la liste du Patrimoine mondial de l'Unesco. L'inscription s'est faite sous le nom de « Pitons, Cirques et Remparts de l'île de La Réunion ». Le territoire du Parc est donc labélisé à double titre et à deux niveaux différent; (i) niveau national avec le classement Parc National, et (ii) au niveau international avec l'Unesco.

Dans le contexte de l'île qui connaît une pression démographique et urbaine forte et un besoin en développement, l'établissement public a un rôle de premier plan à jouer dans la construction et la mise en œuvre des partenariats nécessaires à (i) la connaissance, la préservation et la mise en valeur d'un ensemble unique en terme de biodiversité et d'habitats rares, (ii) la mise en place d'une stratégie et d'actions permettant un développement durable des territoires ruraux de l'aire d'adhésion, en s'appuyant sur le tourisme, l'agriculture et en valorisant les aspects culturels des hauts de la Réunion.

La problématique du parc national s'inscrit donc dans la bonne compréhension et la reconnaissance d'une combinaison étroite entre la nature et l'humain. Les missions de l'établissement public sont variées et consistent entre autres :

- à développer la connaissance du patrimoine naturel et culturel,
- à participer à la mise en œuvre d'un développement équilibré du territoire,
- à assurer une gestion conservatoire des milieux et des espèces grâce au dialogue mené avec les différents acteurs concernés,
- à opérer leur surveillance,
- à accueillir les publics et, plus largement à sensibiliser à l'environnement.

L'établissement public doit faire vivre et animer le projet de territoire défini par la charte du parc national (approuvée par décret le 21 janvier 2014), en suscitant, en appuyant et/ou coordonnant les actions qui auront été définies avec les différents partenaires et en développant des actions en propre. Il a ainsi un rôle d'appui et de conseil auprès des collectivités territoriales, et particulièrement des communes adhérentes à la charte, pour promouvoir la prise en compte du patrimoine dans le cadre des politiques locales d'aménagement et de développement durable.

L'établissement public dispose d'un siège situé à la Maison du parc national à la Plaine-des-Palmistes (direction, secrétariat général, 3 services techniques) et de 4 services territoriaux, dits « secteurs », installés à la Plaine-des-Palmistes (Secteur Est), Trois-Bassins (Secteur Ouest), Petite-Île (Secteur Sud) et Saint-Denis (Secteur Nord).

Le Parc national de La Réunion compte ainsi environ 35 agents au siège et, 50 agents dans les secteurs assurant majoritairement des missions de terrain.

Contexte du territoire Nord du parc national :

Mosaïque de milieux naturels originaux composés de forêts de tamarins, de bois de couleurs, de landes d'altitude et de roche nue, la Roche Ecrée est le point culminant du Nord de l'île. Ce massif constitue le dernier refuge de l'un des oiseaux endémiques de La Réunion, en danger critique d'extinction : *Lalage newtoni*, le « Tuit-tuit » ou Echenilleur de La Réunion. Il constitue de ce fait, le territoire à enjeux prioritaire du secteur Nord du parc national.

Afin de préserver ce territoire exceptionnel, une Réserve Nationale Naturelle de 3 635 ha y a été créée en 1999, puis abrogée à la création du Parc National en 2007 pour être intégrée au « cœur de parc », lui garantissant ainsi un niveau de protection au moins équivalent.

Ce territoire a historiquement fait l'objet d'un plan de gestion (2005-2009), et de plusieurs programmes successifs de conservation (Life+) pour le Tuit-tuit.

Le massif de la Roche Écrée qui n'a pas bénéficié de plan de gestion depuis 2009, est l'objet de multiples usages et pressions. Pour faire face à cette situation, le Parc National qui doit piloter une gouvernance opérationnelle du site, va lancer en 2019 l'élaboration d'un nouveau plan de gestion du massif. Ce document stratégique définira une vision à long terme et une programmation opérationnelle à court et moyen termes, pour le massif de la Roche Ecrée.

Finalité du poste /Nature de l'activité :

Sous l'autorité de la Responsable territoriale du secteur Nord, le ou la chargé-e d'étude contribue aux phases d'état des lieux et de diagnostic, préalables à l'écriture du plan de gestion du massif de la Roche Ecrite.

Contenu des missions :

Le ou la chargé-e d'étude a pour mission de :

- réaliser un retour d'expérience (RETEX) du précédent plan de gestion, sur la base de l'évaluation de celui-ci ;
- faire une analyse de l'apport des programmes Life dans la gestion du site,
- analyser l'écart entre le niveau de gestion avant et après la création du Parc national,
- actualiser et formaliser l'analyse des enjeux du territoire (conservation, tourisme, chasse, etc.),
- proposer une méthodologie d'animation pour la concertation afférente à la construction du plan de gestion ;
- contribuer à la définition des objectifs stratégiques et à l'animation de la Commission consultative de gestion du massif de la Roche Ecrite ;
- rédiger le futur plan de gestion.

Compétences requises :

Savoirs et connaissances :

- Connaissances en écologie, en particulier en milieu tropical
- Connaissances de la réglementation en matière de gestion de l'environnement
- Connaissance des acteurs et outils de gestion des espaces naturels
- Connaissance du contexte local appréciée

Savoir-faire et aptitudes :

- Conduite de projet multi-partenarial
- Maîtrise des techniques de rédaction et de synthèse
- Organisation et animation de son temps de travail et coordination avec d'autres
- Médiation, aisance relationnelle

Qualités humaines et savoir-être :

- Capacité à travailler en équipe pluri-disciplinaire
- Avoir le sens de l'écoute
- Compréhension et pratique du créole appréciées

Conditions et moyens d'exercice

- Permis de conduire B
- Bonne condition physique pour la randonnée

Localisation du poste

La résidence administrative est située à Saint Denis, Bellepierre à l'antenne du secteur Nord du Parc national.

Modalités de dépôt de candidature :

Votre candidature (lettre de motivation et curriculum vitae détaillé) est à transmettre à **Monsieur le Directeur du Parc national de La Réunion** :

- soit par voie postale à l'adresse suivante :

**Parc national de La Réunion
258 rue de la République
97431 LA PLAINE DES PALMISTES**

- soit par courriel, avec demande d'accusé de réception, **exclusivement** à l'adresse suivante : contact-rh@reunion-parcnational.fr

Date limite de candidature :

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 10 avril 2019.

Personnes à contacter pour informations :

Responsable du secteur Nord : **Mme Julie ERUDEL**

julie.erudel@reunion-parcnational.fr

Secrétaire général adjoint - Responsable des ressources humaines :

M. Julien DELMAS-DENIAU

julien.delmas-deniau@reunion-parcnational.fr